

## Le plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école LL

Janvier 2015

Version abrégée

**VIOLENCE:** «Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.»\*

**INTIMIDATION:** «Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.»\*

\* Définitions dans la Loi sur l'instruction publique 2012

### Nos enjeux prioritaires

1. Avoir un portrait récent de notre situation.
2. Maintenir et améliorer nos mesures de prévention.

### Mesures visant à favoriser la collaboration des parents

- Documents distribués (définitions, loi, plan de lutte)
- Communication école-famille
- Transmission des règles de conduite et mesures de sécurité
- Site internet de l'école comme moyen de communication entre l'école et les parents.

Code de vie révisé, connu et appliqué de façon cohérente par tous

### Les mesures de prévention à notre école visant à contrer l'intimidation et la violence

Politique claire de l'école sur l'intimidation et la violence et actions concrètes

Saynètes élaborées par les élèves de 6e année en collaboration avec l'enseignante d'art dramatique et la technicienne en éducation spécialisée



Messages interphone, messages publicitaires.

Ateliers de prévention et fabrication d'affiche

Mesures de sécurité révisées et transmises

Au service de garde, les élèves de 5e et 6e : organisation d'activités.

## Modalités pour déclarer un évènement d'intimidation ou de violence

Confidentiel

Lors de la réception d'une plainte, communication immédiate via le téléphone ou l'agenda avec les parents des élèves concernés.

Élèves : Se confie à l'adulte (enseignant, TES, direction ou autres)

Parents : Rencontre ou appel à la direction

Personnel de l'école : Rencontre ou dépôt de formulaire de signalement

### Les parents mentionnant que leur enfant a subi des actes de violence depuis le début de l'année scolaire



Jamais

Quelquefois  
(1 à 2 fois par an)

Souvent  
(2 à 3 fois par mois)\*

Très souvent  
(Une fois ou + par semaine)\*

\* Victimisation importante : intimidation/harcèlement

Mon enfant s'est fait bousculer intentionnellement par un autre élève.



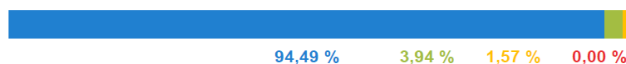
Un ou des élèves ont eu des gestes ou des mots déplacés à connotation sexuelle envers mon enfant.



Mon enfant s'est fait insulter ou traiter de noms par un ou des élèves.



Mon enfant a été menacé par un élève qui voulait lui prendre quelque chose (taxage).



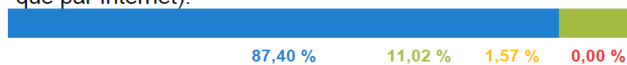
Mon enfant a été frappé par un ou des élèves (coups de pied ou coups de poing).



Mon enfant s'est fait briser intentionnellement un de ses objets personnels.



Quelqu'un a fait circuler des messages blessants ou de fausses rumeurs au sujet de mon enfant à l'école (autrement que par Internet).



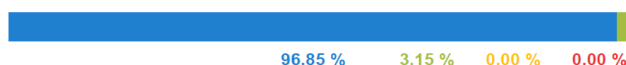
Mon enfant a reçu des insultes ou des menaces par courriel (e-mail).



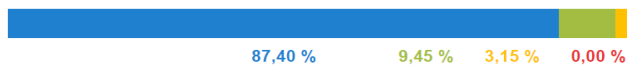
Mon enfant a été menacé par un groupe de jeunes à l'école.



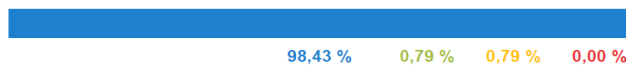
Mon enfant s'est déjà absenté de l'école parce qu'il ou qu'elle avait peur qu'on lui fasse du mal.



Mon enfant s'est fait traiter de noms à connotation sexuelle (ex. : pédé, tapette, fif, gouine).



Mon enfant a reçu des insultes ou des menaces par téléphone cellulaire ou par message texte.



Mon enfant s'est fait voler un de ses objets personnels.

